

[Text]

The Joint Chairman (Senator Murray): All those in favour of the adoption of the report signify in the usual manner. Contrary-minded—

Le sénateur Asselin: J'aimerais avoir une explication sur la deuxième partie de votre résolution. Je m'excuse, il y a un bout de temps que je suis venu au Comité, et je ne fais pas partie de votre sous-comité. Quelle est l'étendue du paragraphe suivant?

(2) Que la réunion du 23 mars avec le commissaire aux langues officielles comprenne une discussion publique de la langue de travail et de la participation équitable, suivie d'une discussion à huis clos avec le Comité.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Le coprésident (le sénateur Murray): Cela veut dire, sénateur Asselin, qu'on voulait discuter avec le commissaire aux langues officielles et entre nous, députés et sénateurs, des travaux futurs du Comité. Il nous semble plus convenable de le faire premièrement à huis clos.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le président, pour être encore plus précis, la discussion sur la langue de travail et la participation équitable se déroulera entièrement en public, mais la partie qui suivra et qui aura trait aux travaux futurs du Comité se déroulera, elle, entièrement à huis clos, parce qu'il s'agit essentiellement de travaux d'organisation ayant trait à l'avenir du Comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le dixième rapport du sous-comité?

Motion agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il me fait plaisir d'accueillir aujourd'hui les représentants du ministère des Communications représenté par le sous-ministre, l'honorable Pierre Juneau.

M. Juneau a préparé une déclaration dont vous avez déjà reçu copie; il ne va pas la lire, sauf pour la commenter brièvement. J'invite maintenant M. Juneau à commencer sa déclaration et à nous présenter les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent.

• 1545

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, avant de procéder aux questions, est-ce qu'il nous sera permis d'avoir des précisions sur certains paragraphes du mémoire? Si le témoin ne lit pas tout son rapport, on pourrait peut-être lui demander d'avoir des détails.

Le coprésident (le sénateur Murray): La déclaration tout entière sera incluse dans les procès-verbaux d'aujourd'hui.

Le sénateur Asselin: Vous ne m'avez pas compris. Je peux peut-être le dire en anglais.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous voulez poser des questions sur certains paragraphes?

Le sénateur Asselin: C'est cela, oui.

[Translation]

Le coprésident (le sénateur Murray): Tous ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport sont priés d'indiquer leur accord de la façon habituelle. Ceux qui sont contre...

Senator Asselin: I would like to have an explanation of the second part of your motion. I am sorry, it has been some time since I have attended a meeting of this Committee and I am not a member of the subcommittee. What exactly is meant by the following?

(2) That the March 23 meeting with the Commissioner of the Official Languages consists of a public discussion on language of work and equitable participation, followed by an in camera discussion with the Committee.

What does that mean?

The Joint Chairman (Senator Murray): It means, Senator Asselin, that we wanted to have a discussion with the Commissioner of Official Languages concerning the future business of the Committee and we felt that this would best be done in camera.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I should point out that the discussion on language of work and equitable participation will take place entirely in public, but the following part dealing with the future business of the Committee will be an in camera session since it will be mainly concerned with planning for and organizing future business.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there any other questions or comments relating to the tenth report of the subcommittee?

La motion est adoptée.

The Joint Chairman (Senator Murray): It is a pleasure for me to greet the representatives of the Department of Communications appearing today and in particular the Deputy Minister, the honourable Pierre Juneau.

Mr. Juneau prepared a statement which was already distributed to you; he will not be reading this statement but will be making some brief comments on it. I would now like to invite Mr. Juneau to begin his statement and to introduce the officials accompanying him.

Senator Asselin: Mr. Chairman, before we begin questioning, could we ask for some clarification of certain paragraphs in the statement? If the witness does not intend to read the entire brief, then we could perhaps ask him for some details.

The Joint Chairman (Senator Murray): The full text of the statement will be included in the minutes of proceedings of today's meeting.

Senator Asselin: You did not understand me. Perhaps I should ask my question in English.

The Joint Chairman (Senator Murray): You wanted to ask some questions about certain paragraphs?

Senator Asselin: Yes.